Contrat de location d'emplacement Tattoo
ARPAJON - What's up Tattoo convention 3ème Edition
5, 6 & 7 Juillet 2024

***1* - Acceptation des conditions**

- Le fait de remplir une demande de réservation entraine pour le demandeur l'acceptation sans réserve du présent contrat.

- Pour le bon déroulement de l'évènement, le non-respect de ce contrat entrainera une exclusion de la convention, et le non remboursement du prix du stand.

- Le nombre de stands étant limité, le paiement se fait comptant au moment de la réservation.

- L'attribution des stands se fera selon l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

- Si le stand réservé n'est pas occupé par l'exposant au moment de l'ouverture au public, ce dernier sera considéré comme étant annulé et cet emplacement sera affecté par les organisateurs à un autre exposant, sans indemnisation à l'exposant attributaire en premier lieu.

2 - Réservation et paiement du stand

- Le dossier de réservation doit être accompagné du règlement du montant total TTC, soit par chèque à l'ordre de MCJ, par virement bancaire (RIB ci-dessous), par PayPal.

- Le chèque sera encaissé à réception du contrat ou plus tard si vous en faites la demande (pas de date précise mais un mois). Le fait de remplir le contrat ne suffit pas, le chèque de caution ou le virement sont obligatoires pour réserver votre stand.

- Une confirmation de réservation vous sera envoyée par mail à réception du dossier et une facture peut vous être envoyée par email sur demande, après l'événement.

- Tout dossier incomplet pourra être rejeté par l'organisateur.

3 - Prix des Stands

Stand simple : L 2,50m x P2m = 360€TTC

Stand double : L 5m x P2m = 620€TTC *(2 tatoueurs de la même enseigne)*

Stand triple : L 7,5m x P2m = 880€TTC *(3 tatoueurs de la même enseigne)* Incluant, pour chaque stand de 2m, une table, deux chaises, un carton DASRI, un collecteur d'aiguilles. *Pensez à prendre vos multiprises.*

4 - Règlement intérieur

- Les personnes désignées dans le contrat de réservation seront tenues comme responsables de leur stand.

- Elles s'engagent à respecter les lieux et à ne pas les dégrader tout comme l'ensemble des équipements et mobilier mis à leur disposition (ni peindre, ni clouer les cloisons des stands).

- En participant à l'événement, elles s'engagent à en faire la promotion sur leurs pages professionnelles.

- Les tatoueurs et perceurs doivent obligatoirement nous transmettre avec le dossier d'inscription, leur attestation de formation aux règles d'hygiène et de salubrité. Ils devront être en possession de celle-ci lors de l'événement.

- Les participants et exposants autorisent les photographies et les vidéos pendant la manifestation et autorisent à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies les représentant. Les photographies sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal spécialisé en tatouage

- Présentation au public lors de l'exposition

- Diffusion sur le site web de la convention et pages Facebook et Instagram

- Diffusion sur différents journaux locaux

- L'accès aux animaux à la convention est interdit.

- La nourriture n'est pas autorisée sur les stands.

5- Assurances

Les Organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuelles dégradations ou vols à l'intérieur et à l'extérieur de la salle, chaque exposant est tenu de posséder ses propres assurances. La RC de l'organisateur ne remplacera pas l'assurance d'un exposant.

6 - Horaires et accès à la convention

- Adresse de l'évènement : Espace Concorde16 Bd Abel Cornaton, 91290 Arpajon

- Le salon ouvrira ses portes au public le vendredi 5 Juillet 2024 de 14h00 à (horaires de fermeture disponible prochainement), le samedi 6 juillet 2024 de 10h à (horaires de fermeture disponible prochainement) et le dimanche 7 juillet 2024 de 10h00 à 19h00

- Les exposants auront un accès à la salle vendredi 5 juillet a partir de 10h00 pour l'installation des stands

7 - Annulation de la convention

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur, 100% des sommes perçues seront restituées. Toute autre cause d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur ne pourra faire l'objet de réclamation de remboursement.Toutefois, en fonction des circonstances, un remboursement partiel ou total pourra être envisagé.

Formulaire à compléter et à retourner à :

MCJ SAS
29 Avenue de la république
Bâtiment C7
91290 ARPAJON

Ou par mail à convention@whatsuptattoo.fr

Nom de l'enseigne : _____
Adresse postale de l'enseigne : _____
Coordonnées : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____
Nom de l'exposant (nom et prénom) : _____
Nom d'artiste : _____
Réseaux sociaux :
Facebook :_____
Instagram :_____
Site web :_____
Je soussigné _____ réserve un stand emplacement tattoo :

Simple 360€ TTC ☐
Double 620€TTC ☐
Triple 880€ TTC ☐

Pour la convention WHAT'S UP TATTOO CONVENTION 3ème édition et atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des différentes clauses du présent contrat.

Je règle ma réservation d'un montant de : _____€ TTC par :

☐ -Chèque (joint) à l'ordre de **MCJ**

☐ -Virement bancaire en date du _____ et au nom de l'émetteur :_____

☐ -Par paypal paypal.me/mcjsas en date du :_____ et au nom de l'émetteur _____

☐ -Paiement en espèce au 10 rue Gambetta 91290 ARPAJON

☐ **Versé 100€ et soldé le montant le 01/02/2024** *(montant non remboursable en cas de désistement)*

Fournir attestation hygiène et salubrité

RIB : IBAN : FR76-1020-7000-2023-2106-5655-534 BIC : CCBPFRPPMTG

Signature et cachet